

Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Détention en exécution administrative selon la LEtr
Adresse	Route de Satigny 27
Ville	Vernier
Code postal	1214
Canton	Genève
Téléphone(s)	022 306 15 50
Fax	022 341 04 87
Email	centrale@frambois.ch
Capacité hommes	20
Capacité totale	20
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A1 et suivre France/Genève-La Praille/Aéroport/Gd-Saconnex jusqu'à la sortie 4-5-Meyrin en direction de Vernier. Tourner ensuite sur Route de Vernier, continuer sur Route du Nant-d'Avril puis Route de Satigny.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare Cornavin (Genève), prendre le train régional direction La Plaine jusqu'à l'arrêt Zimeysa, puis prendre le bus 54 direction Satigny, gare jusqu'à l'arrêt Vernier, Moulières et marcher environ 140 mètres (1 minute). Possibilité de marcher environ 850 mètres (10 minutes) depuis Zimeysa.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Vernier, Moulières.
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 140 mètres (1 minute) depuis Vernier, Moulières ou environ 850 mètres (10 minutes) depuis Zimeysa.
Parking	Oui, payant
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

VISITES

Les informations ont été fournies à REPR par l'ensemble des établissements romands. Elles sont présentées à titre informatif, mais sont susceptibles d'évoluer. N'hésitez pas à prendre contact avec REPR pour toute question. Dernière mise à jour : 12-09-2022

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Parloirs individuels disponibles ? Non

Ce parloir est-il vitré? Non

Visites prolongées? Non

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ? Non

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement Parloirs

Parloirs communs disponibles ? Oui

Ce parloir est-il vitré? Non

Horaires Lundi De 14h00 à 16h00

Horaires mardi -

Horaires mercredi De 14h00 à 16h00

Horaires jeudi -

Horaires vendredi De 14h00 à 16h00

Horaires samedi De 14h00 à 16h00

Horaires dimanche De 14h00 à 16h00

Fréquence hebdomadaire maximum possible Illimitée (possibilité de rendre visite en dehors des heures prévues, sur demande)

Durée de la visite 2 heures

Visites prolongées? Oui

Si, oui combien de temps et selon quelles modalités? L'accès aux visites prolongées est accepté au cas par cas (ex. si la date de départ de la personne détenue est imminente, il est possible d'en organiser une)

Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite 2 adultes et les enfants

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Ils ne comptent pas jusqu'à 18 ans
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	Illimité
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par la famille proche ou un assistant social
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	3
Mode de surveillance de la salle	Aucune surveillance (sauf en cas de soupçons)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Aucune
Autorisation délivrée par	Etablissement
Démarche et mode de réservation	La personne détenue fait la demande de visite auprès de l'établissement (via un formulaire avec le nom du visiteur et la date de la visite), puis le visiteur appelle à la centrale pour confirmer la visite
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	24 heures à l'avance
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	022 306 15 50, en tout temps
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Avant ou après la visite pour la suivante
Documents à présenter sur le lieu de détention	Papiers d'identité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F). Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers.
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Parloirs familiaux disponibles ?	Non

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non
Parloirs intimes	
Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	
L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...) ?	Oui
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Des jeux sont disponibles
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet	
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui
Si oui, Fréquence hebdomadaire	Illimitée
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	Accès libre. La personne détenue achète une carte téléphonique pour téléphoner depuis les deux cabines de l'établissement.
La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Non
Durée	Illimitée
Horaires	Entre 08h15 et 21h00
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Aucune
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Oui
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des	Oui

proches?

Si oui, Fréquence hebdomadaire	Illimitée
Durée	Illimitée
Horaires	Entre 08h15 et 21h00
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Téléphoner à la centrale (022 306 15 50), qui passe ensuite le téléphone à la personne concernée
Y a-t-il accès à Internet?	Oui
Si oui, Fréquence	Accès à un ordinateur connecté à internet pour au moins deux heures par semaine
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	Le pensionnaire réserve sa place, puis il peut se connecter sans supervision de la part des gardiens. Le système dispose de limitations classiques (paris, violence, pornographie, etc...)
Horaires	Du lundi au vendredi entre 14h00 et 19h50. Samedi et dimanche entre 9h00 et 19h50.
Y a-t-il des possibilités de contact par Skype?	Oui
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	L'ordinateur connecté à internet est équipé de casque et les visioconférences sont possibles
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?	Oui
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'établissement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Aucune, mais l'intervenant social peut aider à la rédaction du courrier (en particulier pour le courrier officiel et adressé aux autorités pour pouvoir avancer dans la procédure)
Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois, Route de Satigny 27, 1214 Vernier
Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée

Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'établissement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Aucune
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois, Route de Satigny 27, 1214 Vernier
Si oui, Combien maximum par année?	Illimité
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Non
Poids ou quantité maximum?	Illimité
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Voir fichier annexe "Produits Interdits"
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Non
Combien maximum par année?	Illimité
Poids ou quantité maximum?	Illimité
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits interdits : nourriture faite maison, médicaments (qui sont alors remis au service médical)
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Non
Combien maximum par année?	Illimité
Poids ou quantité maximum?	Illimité
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits interdits : nourriture faite maison, médicaments (qui sont alors remis au service médical)

avec liste)

dépôt d'argent

Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?

Oui

Si oui, selon quelles modalités?

L'argent est remis à la centrale, puis crédité sur le compte de la personne détenue (aucun argent liquide ne circule dans l'établissement)

Moyens

Francs suisses, Euros, Autres espèces (tant qu'il est possible de les changer à la banque)

A la prison directement?

Oui

Pendant les visites?

Oui

Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)

Non

Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)

Non

Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?

Non

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?

Oui

Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?

Non

Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?

L'épicerie est ouverte lundi, mercredi et vendredi. Des commandes additionnelles ad hoc sont possibles avec l'approbation de la direction

Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?

Non

Cellule

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?

1 ou 2

Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition

Frigo, ventilateurs Bouilloire sur demande

dans la cellule?

L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?

Non

Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?

TV (fournie), console de jeux ou lecteur DVD depuis l'extérieur à condition qu'il n'y ait pas de connexion à Internet

L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?

1 CHF par jour pour la TV

Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?

4 cellules ont leur propre douche, pour le reste douches communes à disposition par module de détention

Occupations

Possibilité d'emprunter des livres

Oui

Possibilité d'emprunter des DVD

Oui

Accès à la presse

Oui

Horaires et durée de la promenade

Accès à la cour sécurisée extérieure ouvert. Une sortie par jour sur le terrain de sport pendant au moins une heure est encouragée (mais pas obligatoire)

Autre ?

Jeux de société, table de ping-pong, babyfoot, échecs, backgammon, cartes, salle de sport en accès libre

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?

Oui

Si oui, de quel type?

Production, Entretien interne du bâtiment, buanderie, potager, cigarettes

Nombre de places disponibles (par atelier)

12

Tâches à effectuer dans chacun des ateliers

Fabrication de calumets, potager, atelier cigarettes

Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?

3 CHF par heure

Certificats de travail délivrés?

Non

Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?

Passer à la visite médicale, attribution des places par ordre d'arrivée des personnes détenues

Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?

Non

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?

Non

Y a-t-il un service médical?

Oui

Adresse

Tout le personnel est externe à l'établissement

E-Mail

medi-lmc@frambois.ch

Horaires

Infirmier (du lundi au vendredi), Médecin généraliste (une demi-journée par semaine), Médecin psychiatre (une demi-journée par semaine)

Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:

Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Dentiste (sur demande), Physiothérapeute (sur demande)

Y a-t-il un service religieux?

Oui

Religions représentées

Christianisme ; autres religions sur demande à l'assistant social

Horaires

Mercredi pour l'aumônerie (possibilité de demander plus si besoin)

Y a-t-il un service social?

Oui

Téléphone

022 306 15 50

Y a-t-il un autre service?

Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention?

022 306 15 50